

ASBL : Comment mettre vos statuts en conformité avec la nouvelle loi avant le 23 septembre 2025 ?

À qui s'adresse-t-elle ?

Cette formation s'adresse aux administrateurs, dirigeants, responsables juridiques, secrétaires généraux, membres de conseils d'administration d'ASBL, ainsi qu'à tout professionnel impliqué dans la gestion ou l'accompagnement juridique d'associations.

Objectifs :

- Comprendre les changements introduits par la nouvelle loi sur les ASBL en vigueur depuis le 23 septembre 2023
- Identifier les obligations légales à respecter avant la date limite du 23 septembre 2025
- Apprendre à adapter les statuts de son ASBL en conformité avec la nouvelle réglementation
- Appliquer concrètement la procédure de modification statutaire

Contenu du webinaire :

1. **Nouveautés introduites par la législation**
 - o Clarification de la gouvernance des ASBL
 - o Nouvelles exigences en matière de transparence et de fonctionnement
 - o Distinction entre associations simples et fondations
2. **Obligations légales de mise en conformité**
 - o Délai impératif : 23 septembre 2025
 - o Sanctions possibles en cas de non-respect
 - o Vérification des statuts existants
3. **Procédure et conseils pratiques**
 - o Étapes à suivre pour modifier les statuts
 - o Modèle-type et clauses à adapter
 - o Points de vigilance et bonnes pratiques
4. **Temps d'échange**
 - o Réponses aux questions des participants
 - o Études de cas et retours d'expérience concrets

Intervenant :

Sébastien Rimlinger – Avocat à la Cour – Brucher Thieltgen & Partners

Spécialiste en droit des sociétés, gouvernance et structuration, Me Rimlinger accompagne depuis plus de 20 ans les acteurs du secteur associatif et entrepreneurial. Il partage une expertise pratique fondée sur une double expérience en cabinet et en fiduciaire.

Accréditation :

Formation agréée par le **Barreau de Luxembourg**.

Cofinancement :

Cette formation est éligible au cofinancement dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Legitech est certifié organisme de formation (autorisation n°10001428/4).

Contact :

formations@legitech.lu